

SOUSSION
GRATUITE SUR
AXA.CA



AXA.ca... ça fa
le tour de la c

24 heures

Canoe.ca

Google

Canoe411

Image

REC

ACTUALITÉS INTERNATIONAL ARTS ET SPECTACLES SPORTS ARGENT CHRONIQUES BLOGUES GALERIE

Rencontres Automobile Petites annonces Immobilier Emplois Communauté Concours RSS Mobile

24 HEURES - Le samedi 27 novembre 2010

Actualités

Les aveux de l'ex-ministre Ménard: « L'arroseur arrosé », selon

Jean-Guy Dagenais

Éric Thibault / Agence QMI

AGENCE QMI

17/11/2010 20h18

Envoyer Imprimer

Partager |



Serge Ménard

Photo d'archives

L'ex-ministre Serge Ménard, « le père de la délation » dans le milieu policier, se retrouve dans la position de « l'arroseur arrosé », estime le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Jean-Guy Dagenais.

Ce dernier s'étonne que l'ancien ministre de la Justice et de la Sécurité publique ait attendu 17 ans avant de dénoncer le maire Gilles Vaillancourt – qui lui aurait offert 10 000 \$ dans une enveloppe pour financer sa campagne électorale en 1993 –, alors que M. Ménard a lui-même imposé aux policiers québécois l'obligation de dénoncer toute inconduite de leurs pairs, en 1999, avec la Loi sur la police.

« M. Ménard n'a pas mis en pratique ce qu'il préconisait pourtant avec les policiers. Il n'aurait jamais parlé de ça s'il n'avait pas été tassé dans un coin par un journaliste de Radio-Canada. Ça m'a fait sourire un peu venant du "père de la délation", un ancien ministre qui voulait des policiers plus blancs que blancs et qui nous a fait passer pour un groupe où régnait l'omerta », a affirmé le numéro un des syndiqués de la Sûreté du Québec (SQ), mercredi.

« Pommes pourries »

L'obligation de délation imposée depuis une dizaine d'années aux policiers témoins d'un comportement illégal d'un collègue ou contraire au code de déontologie des forces de l'ordre ne fait toujours pas l'unanimité dans ce milieu. Elle a été instaurée dans la foulée de la

commission Poitras portant sur des pratiques d'enquête douteuses ou des actes d'intimidation au sein de la SQ, notamment en lien avec l'affaire Matticks.

« [La loi] avait été mal reçue et avait entraîné un climat de suspicion dans les rangs policiers. Nos pommes pourries, on est capable de s'en occuper. On n'avait pas besoin d'une loi pour ça », a insisté M. Dagenais, rappelant qu'un policier qui refuse de dénoncer un collègue ou de collaborer à l'enquête sera sanctionné et possiblement même congédié.

C'ÉTAIT JUSTEMENT ÇA LE PROBLÈME M. DAGENAI... M. MÉNARD N'ÉTAIT PAS CERTAIN QUE VOUS SOYEZ CAPABLE DE VOUS EN OCCUPER ET TOUT CE QUI SE PASSE À LA SQ. DEPUIS 2000 À AUJOURD'HUI DONNE RAISON À M. MÉNARD...

Non seulement vous n'êtes pas capable de vous en occuper et protéger ces policiers honnêtes qui ont le courage de se conformer à cette loi (Article 260 de la Loi sur la police), mais de plus, vous les abandonnez à leurs sorts, vous traitez ces policiers comme des délateurs, des pourris, comme si c'étaient eux qui avaient enfreint la loi...

L'affaire Chevalier, Golzarian, Neveu, Simard, Dupuis, etc... etc... la liste est longue.... Nous avons eu le courage de nous conformer à la Loi, afin de dénoncer plusieurs actions illégales, dont nous étions témoins... Ça vous dit quelques choses...? BIEN SÛR QUE NON...

C'est nous qui sommes dans le champ.

La charte Québécoise, la Charte Canadienne, les règles de justices naturelles, la Loi sur la police, les règles de déontologies policières, les législateurs qui sont auteurs desdites Lois, des millions de gens qui luttent en faveur des droits fondamentaux, toutes ces personnes sont dans le champ.

Il y a juste vous (certains dirigeants de l'APPQ et la S.Q.) qui dites la vérité, Qui ont raison, qui marche du bon pas.

Remarquez que cette arrogance ne nous surprend pas. C'est le ton qu'adoptent toujours certains dirigeants de la S.Q. et l'APPQ :

«Nous savons, vous ne savez pas; taisez-vous et écoutez.»

Le ton est fermé et intolérant. Il n'y a qu'une seule pensée valable: la votre. On pense comme vous ou on ne pense pas du tout. (C'est ça l'omerta policier).

Vous voulez faire respecter vos droits fondamentaux protégés par les chartes? Vous êtes activistes et causeurs des troubles.

Toute critique de vos façons d'agir est perçue comme une attaque, passéiste et réactionnaire qui mérite d'être sanctionner.

Et après ça, vous dit haut et fort à qui veut l'entendre que vous êtes ouvert au dialogue... Comment voulez-vous discuter avec des personnes qui sont convaincues que les gens qui pensent différemment d'eux sont causeurs des troubles et doivent être sanctionné et/ou congédié sur-le-champ ?